



AVIS PUBLIC

Dérogation mineure 407, Boulevard Perrot (Lot 1 576 582)

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage a été déposée à l'égard de la future habitation unifamiliale isolée, ayant pour objet d'autoriser :

- Que le futur bâtiment principal soit situé à 63,99 m de la ligne avant au lieu de la distance maximale de 9,99 m.

Le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure lors d'une séance ordinaire qui aura lieu le 10 décembre 2019 à 19 h 30 dans la salle Florian-Bleau située à l'hôtel de ville au 110, boulevard Perrot, et tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance.

Donné à L'Île-Perrot, ce 19 novembre 2019.

(Signé) Lucie Coallier

Lucie Coallier, OMA
Greffière